

Mise en ligne le

23 JUIL 2024

Folio N°:



st-maurice de beynost

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2024-110

**Objet : Permis de
stationnement**

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6 ;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les demandes de Messieurs, TRON, MONTESSUIS, CORNET et MODAFFERI

Considérant que pour le bon déroulement de la fête Nationale il faille attribuer des emplacements aux forains ;

ARRÊTE :

Article 1:

Bénéficiaire :

La présente autorisation est accordée à Messieurs TRON, MONTESSUIS, CORNET et MODAFFERI désignés « les pétitionnaires ».

Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 2 :

Autorisation :

Messieurs TRON, MONTESSUIS, CORNET et MODAFFERI sont autorisés à installer leurs manèges à l'occasion de la fête foraine et à procéder à leur utilisation aux endroits suivants :

- Sur l'esplanade Denis PAPIN située avenue Branly.



Folio N°:

Article 3 :

Durée :

Le présent permis de stationner est accordé à titre précaire et révocable.
Il rentre en application du lundi 08 juillet 2024 au lundi 15 juillet 2024.

Article 4 :

Responsabilité :

Messieurs TRON, MONTESSUIS, CORNET et MODAFFERI sont civilement responsables de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait ou à l'occasion de l'autorisation.

Messieurs TRON, MONTESSUIS, CORNET et MODAFFERI s'engagent à respecter les articles 2 et 3 de l'autorisation. A défaut ils seront mis en demeure de s'y conformer et le cas échéant sanctionnés suivant l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 5 :

Notification :

Le présent arrêté sera notifié aux pétitionnaires et ampliation sera transmise à :

- M. le Préfet ;
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Miribel
- M. le chef de service de la police municipale ;
- Les forains ;
- Service de secours

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le jeudi 13 juin 2024.

Le Maire,



Pierre GOUBET.